



Compte rendu du CTA du 28 janvier 2020

Les délégués de l'UNSA Education étaient présents lors du CTA du 28 janvier 2020 traitant des moyens pour la rentrée 2020.

Madame la rectrice a ouvert la séance en présentant ses vœux et en souhaitant que 2 points soient abordés avant de dérouler l'ordre du jour :

- **Point sur les E3C par le directeur de cabinet** : 160 épreuves se sont déroulées. 5 situations tendues ont entraîné un report. Regrette la violence, les blocages et les intrusions. La rectrice souhaite que le contrôle continu soit mis en avant. Cela éviterait les problèmes. C'est un chantier à mettre en œuvre.

Position de l'UNSA sur les E3C extrait de la DL (en pièce jointe) :

« L'UNSA-Éducation, favorable à des évolutions et des changements dans l'Éducation Nationale pour la réussite de tous les élèves, dénonce la surdité du gouvernement. Bien que notre organisation ait dénoncé l'impréparation et demandé l'annulation de cette 1^{ère} session des E3C, le ministre s'est entêté à maintenir les épreuves, mettant en difficulté toute la communauté éducative : des élèves stressés, des parents angoissés, des enseignants surchargés, des chefs d'établissement sous pression, des personnels administratifs et de santé réquisitionnés... »

- **Concernant le dossier des sportifs de haut niveau** : la rectrice annonce qu'une rencontre avec le fédération française de ski. Les OS regrettent que la rectrice n'ait pas reçu de délégation des personnels et de leurs représentants. Le directeur de cabinet annonce que des réunions sont programmées les 11 et 17 février au rectorat.

Approbation des procès-verbaux des séances du 5 avril 2019, du 24 juin 2019 et du 05 septembre 2019

Répartition des Moyens d'Enseignement / Rentrée 2020

A la rentrée 2020, la stratégie nationale en faveur de l'école primaire se poursuit. Elle se traduit cette année encore par des mesures de rééquilibrage entre le second degré et le 1^{er} degré.

A – PREMIER DEGRE

Sur le plan national, 440 emplois sont créés dans un contexte de baisse démographique de -0.7 % (- 42 520 élèves) ce qui représenterait, à taux d'encadrement constant, une suppression de 2 397 postes.

Pour l'académie de Grenoble, la prévision d'effectif est de – 0.45% (-1 350 élèves). Elle bénéficie de la création de 35 emplois alors que cette baisse démographique aurait pu conduire à un retrait de -73 ETP.

Cette création d'emplois permet à l'académie de s'inscrire dans les objectifs nationaux suivants :

- Amélioration du taux d'encadrement (P/E) de 4 départements et maintien du P/E d'un département. Par ailleurs, la rentrée scolaire 2019 a comptabilisé moins d'élèves que prévu conduisant à une augmentation du P/E académique à 5.34 pour un prévisionnel de 5.30 ;
- Accompagnement des zones rurales avec une attention particulière aux taux d'encadrement (cas de l'Ardèche, de la Drôme et de la Savoie) et poursuite de l'engagement de ne pas fermer d'école sans l'accord des élus locaux ;
- Poursuite de la priorité accordée à l'école maternelle avec la mise en œuvre progressive du plafonnement des grandes sections à 24 élèves dans le cadre cible « 100% de réussite » ;

Il convient de souligner l'engagement de l'académie dans le dispositif de dédoublement des classes CP/CE1 en REP depuis la rentrée scolaire 2017 :

En EP :	En EP + :
- En CP : 99.10% de classes dédoublées	- En CP : 100% de classes dédoublées
- En CE1 : 98.20%	- En CE1 : 100%
- En CP-CE1 : 100%	- En CP-CE1 : 100%

Au niveau national les taux de dédoublement avoisinent quant à eux les 96%.

Suite à ce déploiement, l'académie dispose toujours d'un potentiel de 29.5 ETP « PDMQC » dont 23.5 hors éducation prioritaire qui permettent de consolider la mesure positive de rentrée.

A noter, l'académie bénéficie également depuis la rentrée scolaire 2018 de l'attribution de 6 ETP au titre de l'école inclusive dans le cadre des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés : 1 par département et 1 auprès du DAN pour assurer le développement numérique au service de l'accessibilité universelle (plateforme exception handicap, plan autisme...). Depuis la rentrée 2019, l'académie est dotée de 2 emplois d'enseignants ressource « troubles du spectre autistique (TSA) » : 1 en Isère et 1 en Savoie.

Le déploiement de plan « autisme » se poursuivra à la rentrée 2020. Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2020, la mesure de rentrée de +35 emplois est proposée comme suit :

0 ETP à l'Ardèche, 5 à la Drôme, + 10 à l'Isère, + 5 à la Savoie et + 15 à la Haute-Savoie.

L'UNSA Education rappelle son attachement à ce que les taux d'encadrement soient améliorés pour toutes les classes, notamment pour faciliter l'accueil des élèves en inclusion scolaire.

Vote carte scolaire 1^{er} degré :

**Pour 0
Contre 6 (FSU/FO)
Abstention 4 (UNSA/CFDT)**

B – SECOND DEGRE

Dans ce contexte de rééquilibrage en faveur du premier degré, des réductions des enveloppes d'heures postes allouées aux académies sont prévues à hauteur de -440 ETP d'HP. Ces diminutions sont pour partie compensées par des allocations d'heures supplémentaires années à hauteur de +315 ETP d'HSA.

A ce titre, le solde de la mesure de rentrée pour l'académie de Grenoble se traduit par -48 ETP pour la rentrée 2020 soit - 63 ETP HP et + 15 ETP HSA.

Dans le cadre du déploiement de cette mesure de rentrée, l'académie accompagne l'évolution démographique en particulier au niveau des collèges où 904 élèves supplémentaires sont attendus.

Elle souhaite également accompagner dans la mesure du possible la hausse démographique supplémentaire qui avait été constatée sur ce niveau à la rentrée scolaire 2019 (+497 élèves) qui représente l'équivalent de +36 ETP au-delà des 60 qui avaient été financés.

Un rattrapage correspondant à 1/3 de ces 36 ETP est proposé pour la rentrée.

Pour la voie professionnelle, l'académie met en œuvre pour la 2ème année les nouvelles grilles liées

à la transformation de la voie professionnelle.

Elle finance les mesures d'évolution de la carte prévue à la rentrée 2019 (montées pédagogiques) ainsi que les nouvelles mesures de la rentrée 2020 (cf document sur la voie professionnelle). Une allocation progressive de moyens pour les lycées professionnels les plus fragiles est de nouveau octroyée. Elle concerne 12 établissements professionnels parmi lesquels 3 nouveaux par rapport à ceux accompagnés à la rentrée 2019.

S'agissant des dotations des lycées dans le cadre de la réforme, les financements sont établis conformément aux grilles horaires ministérielles.

A la rentrée 2020, l'académie renforce, pour les lycées généraux et technologiques, l'allocation

progressive des moyens mise en œuvre à la rentrée 2019 avec un financement, pour les établissements petits et isolés de 4 divisions en 1ères et moins, qui passe de 8h à 11h. Elle étend ce dispositif pour les lycées ayant 5 divisions en terminales avec l'attribution de + 6h. Une réserve de 24 ETP est prévue au titre de la répartition des moyens comme l'année précédente afin de soutenir la mise en œuvre de la réforme du lycée général et technologique, en particulier sur le niveau de la terminale.

Par ailleurs, afin de redonner de la souplesse aux lycées généraux et technologiques et aux lycées

professionnels, l'académie fait le choix de mettre fin à la provision de remplacement prélevée à hauteur de 0.5% sur les dotations globales depuis plus d'une dizaine d'années.

En conséquence, la marge de manoeuvre des établissements s'en trouvera confortée, permettant

plus de souplesse dans les choix d'organisation pédagogique qui seront arrêtés au sein des établissements.

En ce qui concerne les taux d'HSA pour la rentrée 2020, l'académie a fait le choix de revoir

le taux académique en lycée en le passant à 10.85 % contre 11.17 % en 2019. Pour les

lycées professionnels, ce taux est légèrement rehaussé à 9.40 % contre 9.20% en 2019 et est

stabilisé pour les EREA à hauteur 5.4%.

Enfin, l'ensemble des élèves de voie générale, technologique ou professionnelle bénéficiera

en outre, pour la 2ème année d'heures dédiées à l'accompagnement au choix de leur orientation

(54 heures à titre indicatif).

Pour les collèges, la hausse démographique est accompagnée à hauteur de 63 ETP en HP et de

15 ETP en HSA soit 78 ETP d'heures budgétaires.

Le taux académique d'HSA des collèges est légèrement augmenté à 8.30% (contre 8,20% en 2019).

Cette année encore, compte tenu du public accueilli et dans le cadre reconduit de l'allocation progressive des moyens, des seuils divisionnaires plus favorables sont appliqués pour

- 24 en REP+
- 25 en REP

Enfin, seront reconduits et financés les dispositifs d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers en ULIS, en UPE2A, les sections sportives sous conventionnement avec les partenaires associatifs, des sections bi qualifiantes, des sections internationales ou préparant aux baccalauréats binationaux.

La répartition des moyens second degré public à la rentrée 2020 se décompose comme suit :

	HSA en ETP	HP en ETP	Solde en ETP
Collège	15	63	78
Lycées	- 36	- 130	- 166
Réserve lycées	16	8	24
LP/SEP	5	0	5
EREA	0	1	1
Dispositifs académiques		- 5	- 5
Répartition de la mesure de rentrée	0	- 63	- 63
Mesure de rentrée	15	- 63	- 48

Les attributions d'emplois allouées à l'académie de Grenoble à la prochaine rentrée 2020

BOP 140 (1^{er} degré) : +35 ETP

BOP 141 (seconde degré) :

Dotation globale d'enseignement second degré -48 ETP

Poste de direction +3 ETP

Pour information, les services académiques de l'académie de Grenoble se voient octroyer 5 emplois à la rentrée 2020.

L'UNSA Education pose le question du devenir des postes administratifs suite à la mesure de réseau du LP Jean Jaurès et du LGT Mounier à Grenoble.

L'UNSA Education réaffirme son mécontentement compte tenu de la saignée effectuée sur les moyens destinés au second degré. Compenser des pertes de postes par des dotations en HS n'est pas une compensation. Il nous faut des postes pour assurer la réussite de nos élèves.

Inquiétude sur la suppression de 166 postes en lycées. Accompagner la réforme du lycée en supprimant des postes pose question. Rappel que les 54 h d'accompagnement à l'orientation de tous les lycéens se fait sans moyen ! la marge n'est pas extensible alors qu'elle doit financer de nombreux dispositifs (options...)

Vote carte scolaire second degré :

**Pour 0
Contre 10 (FSU/FO/UNSA/CFDT)
Abstention 0**

Evolution de la carte des formations de la voie professionnelle

Dans le cadre d'un pilotage partagé avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, des orientations communes ont été définies entre l'État et la Région au sein d'une lettre de cadrage adressée aux chefs d'établissements le 18 avril 2019.

Ces orientations s'inscrivent pleinement dans le cadre de la politique nationale et prennent en compte notamment la mise en place de 6 nouvelles familles de métiers à la rentrée 2020 mais aussi le travail conduit sur les territoires pour identifier les besoins liés d'une part aux réalités démographiques et d'autre part, aux secteurs professionnels en tension.

Les ajustements de l'offre de formation en baccalauréat professionnel Gestion Administration se poursuivent sur l'année scolaire 2020/2021, ce qui permet la mise en place de formations nouvelles ou l'augmentation de la capacité d'accueil de formations existantes plus insérantes. Un travail d'accompagnement des équipes enseignantes est conduit principalement sur deux axes :

1/ Information des équipes :

- 🕒 Les enseignants de Bac Pro GA ont été informés lors de l'année scolaire 2018-2019
- 🕒 Les projets de transformations sont accompagnés par la DAFPIC et les corps d'inspections
- 🕒 Visite de la DRH et de l'inspecteur en charge de la spécialité

2/ Accompagnement collectif et individuel:

- 🕒 Mise en œuvre de protocoles d'accompagnements par les inspecteurs disciplinaires
- 🕒 Opportunités de reconversion (changement de discipline ou de corps, adaptation à l'emploi)

Par ailleurs, l'académie réajuste son offre de poursuite post-bac courte (FCIL, MC, BTS...) afin de mieux répondre aux attentes des étudiants et aux besoins des milieux économiques.

Globalement, l'académie propose un redéploiement des moyens, par la baisse des capacités d'accueil ou fermetures de formations ne comptant pas d'effectifs élèves (ou peu attractives) vers la création ou l'augmentation des capacités d'accueil en faveur de nouvelles formations à plus fort potentiel.

Les projets retenus dans ce cadre résultent d'un travail d'identification des besoins économiques, de la prise en compte des demandes du public sur les territoires ainsi que de la mise en place de réseaux. Au-delà, un rééquilibrage se poursuit afin de veiller à une répartition équilibrée et cohérente par territoire et par filière au niveau académique, voire de région académique (pour l'offre post BAC).

Enfin, les projets innovants favorisant une meilleure articulation entre la formation initiale (scolaire, apprentissage) et la formation continue ont fait l'objet d'une attention particulière. 26 projets sont ainsi présentés dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire.

PUBLIC
Projets présentés
Niveau V (BTS) : 5
Niveau IV (BCP) : 13
Niveau III (CAP) : 3
FCIL : 3
MC : 2
Total : 26

Un groupe de travail réunissant les organisations représentatives des personnels s'est tenu le 10/01/2020 sur le sujet de l'évolution de l'offre de formation en voie professionnelle.

Mesures proposées = p 15 à 17 doc CTA

Vote carte des formations :

Pour 0

Contre 0

Abstention 10 (FSU/FO/UNSA/CFDT)

Evolution du réseau des établissements à la rentrée 2020

Modification du Réseau des E.P.L.E

1. Pour la rentrée 2020, et dans le contexte des travaux de rénovation réalisés au LGT Emmanuel

Mounier de Grenoble, la réflexion déjà engagée sur l'intégration du LP Jaurès de Grenoble au

futur lycée polyvalent Mounier est menée à son terme.

Cette mesure réseau travaillée conjointement avec le conseil régional, consiste en la transformation d'un LP en SEP, rattachée à un lycée général et technologique, qui devient dès lors lycée polyvalent.

Aussi, la mesure « réseau » suivante est présentée :

- le LP Jean Jaurès (0380037J) et le LGT Emmanuel Mounier (0380032D) deviennent le LPO Emmanuel Mounier à Grenoble, avec un RNE unique d'identification (0380032D).

2. Une nouvelle formation professionnelle est proposée à la rentrée 2020 au LG J.Moulin d'Albertville (cf point 2 sur l'évolution de la voie professionnelle). La carte des formations sera enrichie du baccalauréat professionnel « Gestion Administration ». Cela implique que cet établissement soit transformé en LPO à compter de la rentrée prochaine. Il sera identifié sous le même RNE (0730005J).

3. L'ouverture d'un nouveau collège public, dans le bassin de formation « Isère Rhodanienne » sur la commune de Champier, est actée pour la prochaine rentrée 2020. Trois niveaux de formation (6ème, 5ème, 4ème) sont concernés dès la rentrée 2020.

La capacité d'accueil maximale a été fixée à 800 élèves.

La prévision d'effectifs pour la rentrée 2020 est de 245 élèves.

Le numéro RNE de ce nouvel établissement est le : 0383542U

Cette mesure a été présentée en comité départemental de l'Education Nationale le 07 novembre

2019. L'arrêté préfectoral correspondant a été signé le 19 décembre 2019.

Vote carte des modifications du réseau EPLE :

Pour 0

Contre 6 (FSU/FO)

Abstention 4 (UNSA/CFDT)

Evolution de la carte de l'enseignement général et technologique :

Carte des enseignements de spécialité et des enseignements optionnels en lycée général

La réforme du lycée, mise en œuvre à compter de la rentrée 2019, se caractérise par l'objectif d'une offre de formation enrichie à la rentrée 2020 toujours selon des principes d'équité, d'équilibre territorial, d'attention portée à la mixité sociale et à la recherche de complémentarité entre les établissements, y compris en proposant des enseignements en réseau. L'équilibre entre l'enseignement public et l'enseignement privé sous contrat est aussi un objectif recherché dans les propositions formulées. A ce jour, après une année de mise en œuvre des nouveaux types d'enseignement et en préparation de la rentrée prochaine, on peut noter que l'offre de formation a évolué de la manière suivante :

- A la rentrée 2018, 59.6 % des élèves étaient scolarisés dans des établissements proposant les 3 séries générales ;

- A la rentrée 2019, la carte des ES se caractérise par l'offre suivante (hors réseau) : 92 % des élèves

sont scolarisés dans des lycées proposant au moins les 7 ES courants ;

- Pour la rentrée 2020, la carte des ES proposée permettrait que 96,25 % des élèves soient scolarisés dans des lycées proposant au moins les 7 ES courants (hors réseau). La carte est complétée par la mise en oeuvre des enseignements en réseaux (voire liste jointe) : deux nouveaux réseaux, pour trois enseignements concernés, sont proposés pour la rentrée 2020. S'agissant des ES "rares", une attention particulière est portée sur leur implantation en veillant à la disponibilité de la ressource humaine et à un maillage territorial fin et équitable. La possibilité de maintenir une offre suffisante en LCA (latin,grec) en combinant l'ES avec l'enseignement optionnel correspondant, est toujours privilégiée. S'agissant de l'ES arts, l'analyse issue de la concertation menée l'année dernière avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a été mise à profit. Après expertise des différentes demandes, une adaptation de la carte pour la prochaine rentrée est proposée pour le niveau de 1ère et qui se concrétiserait par :

- ES : 1 fermeture / 3 ouvertures

et sur les 3 niveaux :

- EO : 6 fermetures* / 3 ouvertures *Dont 2 avec maintien en 2nde

Pour les options dédiées au niveau terminale, l'académie a souhaité une représentation très large des 3 EO concernés (mathématiques complémentaires et expertes, droit et grands enjeux du monde contemporains) qui viennent enrichir automatiquement la carte de chacun des établissements.

Suite à la campagne de préparation de la rentrée 2020, la totalité des établissements de l'académie a confirmé l'inscription à leur carte des 2 EO de mathématiques. S'agissant de DGEMC, seuls 8 établissements ont souhaité ne pas l'ouvrir.

Dans le cadre de la réforme, l'académie poursuit son travail d'accompagnement des équipes de direction, des équipes enseignantes et un plan de formation ambitieux est élaboré. Par ailleurs un comité de suivi académique réuni le 18 décembre 2019 a été constitué durant lequel un bilan a été présenté.

Pour information, la carte des ES et des EO stabilisée à la rentrée 2019 de l'enseignement public et privé sous contrat figure ci-après.

Un groupe de travail réunissant les organisations représentatives des personnels s'est tenu le 10/01/2020 sur la cartes des formations ES et des EO des lycées de l'académie à la rentrée 2020.

Mesures proposées : Docs CTA p 22 à 32

Carte de enseignements en lycée technologique / Doc CTA p 33

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2020, deux mesures d'ouverture ont été proposées par l'académie, ainsi qu'une augmentation de capacité d'accueil concernant une classe de CPGE déjà existante.

Ces trois mesures s'inscrivent dans le double objectif de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des élèves issus de la voie professionnelle et technologique et, s'agissant des CPGE, d'améliorer l'équité territoriale de l'offre de formation dans l'académie et de diversifier celle-ci.

- Le **lycée Monge de Chambéry** proposera la 3ème et dernière année d'adaptation à la CPGE

Technologie et Sciences Industrielles (TSI) destinée aux bacheliers professionnels du domaine de

la production. La 1ère année a été ouverte à la rentrée 2018 et offre une capacité d'accueil de 24

élèves, la 2ème année a été ouverte à la rentrée 2019 avec une capacité d'accueil identique à celle de la 1ère année.

Une mutualisation de certains enseignements entre les 2 classes de TSI autour de projets

pédagogiques est recherchée et expérimentée depuis la rentrée 2019. Un travail de collaboration a

été au préalable engagé avec les IA-IPR et le chef d'établissement afin d'établir les modalités de

cette expérimentation entre les 2 classes concernées.

- Le **lycée Vaugelas de Chambéry** ouvrira l'option informatique aux élèves de 2ème année de CPGE

MPSI (mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur). La capacité d'accueil de cette option

sera de 15 élèves. Cette option informatique a été ouverte aux élèves de 1ère année à la rentrée

2019.

- Augmentation de capacité d'accueil concernant la CPGE ATS Ingénierie Industrielle, en 1 an

proposée par le **lycée Algoud-Laffemas de Valence**. Cette division de CPGE a été ouverte le

01/09/18 pour une capacité d'accueil de 15 élèves, elle pourra accueillir 24 élèves à compter de la rentrée 2020.

Régularisation concernant la rentrée 2019 :

- augmentation de la capacité d'accueil de la 2ème division de CPGE PCSI (physique, chimie et

sciences de l'ingénieur) du **lycée Berthollet à Annecy** qui passera de 24 à 48 élèves à compter de

la rentrée 2019. Cela porte à 96 élèves, la capacité d'accueil totale des 2 divisions de CPGE PCSI

du lycée Berthollet.

Ces augmentations ont été autorisées de façon pérenne en raison de la pression liée à l'attractivité de cette filière dynamique dont la finalité est de former de futurs ingénieurs et chercheurs.

Propositions d'évolutions de l'offre en Langues vivantes étrangère

S'agissant de l'évolution de la carte des langues vivantes, l'objectif reste de développer les compétences des élèves en langues vivantes, de favoriser leur enrichissement culturel, l'ouverture au monde et de construire un parcours linguistique progressif, cohérent en assurant un véritable continuum de l'école au lycée.

La logique territoriale de l'académie est prise en compte en synergie avec les remontées des établissements dans l'expression de leur autonomie. Cette évolution a fait l'objet d'un examen à partir des demandes des établissements et du pilotage opérationnel des IA-DASEN et avec l'expertise des corps d'inspection.

Plusieurs réunions de régulation académique ont permis d'harmoniser les ouvertures dans le respect des principes d'équité et d'équilibre des territoires, de l'attention portée à la mixité sociale ainsi qu'à la complémentarité de l'offre entre établissements, y compris entre établissements d'enseignement publics et privés sous contrat.

Ainsi, les demandes d'ouverture ou de fermeture des LVC (l'étude d'une troisième langue vivante) et des LLCER (Langues, Littératures et Cultures Etrangères et Régionales), ont été étudiées dans un esprit d'équité territoriale et de vision à plus long terme pour permettre aux LVC et aux LLCER de s'étoffer et de s'installer durablement soit dans les établissements soit dans les réseaux qui ont été établis.

En ce qui concerne les SELO (Sections européennes ou de langues orientales), l'évolution de l'organisation du lycée implique de bien prendre en compte le fait que la discipline non linguistique choisie devra porter sur une discipline offerte sur les deux années du cycle terminal. Pour les autres évolutions en lycée, les nouvelles ouvertures déclinées dans les documents joints interviennent dans une logique de continuité de l'offre offerte en collège et de développement d'un véritable bain culturel et linguistique à destination du plus grand nombre.

S'agissant des LV2 en classe de 6ème (ex « bilangues »), l'académie en compte 204 à la rentrée 2019 et en compterait 210 à la prochaine rentrée.

En ce qui concerne les langues et cultures européennes (LCE), l'académie en comptabilisait 88 à la rentrée 2019 et en comptabiliserait 98 à la rentrée 2020.

Enfin, l'académie très engagée dans le développement de compétences linguistiques et dans l'ouverture à l'international, continue à développer les classes d'immersion (EMILE, Elysée 2020) dès l'école maternelle ou primaire. Ces parcours EMILE impliquent une continuité à mettre en place en collège puis en lycée. Ils sont désormais proposés dans tous les départements. La commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères étudiera les propositions d'évolution de la carte dans sa réunion du 16 janvier 2020.

Mesures détaillées doc CTA p 37 à 44

Evolution de la carte des sections sportives scolaires

S'agissant de l'évolution de l'offre de formation relevant des dispositifs particuliers comme les sections sportives scolaires (SSS), l'attention portée aux projets, à l'équilibre de l'offre interne de chaque établissement et sur chaque bassin restent des critères de choix dans les projets sélectionnés à la prochaine rentrée.

Mesures détaillées doc CTA p 45 à 47

Classes à horaire aménagées / doc CTA p 48

3^{ème} prépa métiers / doc CTA p 49

SEGPA / doc p 50